

Délibération

n° 2025-23

Objet : Affectation des résultats des comptes administratifs 2024 du budget principal et du budget annexe régional

Séance du : 07 avril 2025

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 25 mars 2025 **Secrétaire de séance :** Sophie LUTZ

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	19	1	10	5
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,	X			
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,			X R. FARNOS	
BALLESIO Pierre,			X M. MICHAUD	
DECHAMPS Véronique,	X			
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,	X			
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée			X C. DI FOLCO	
TISSOT Philippe				X
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean				X
DUTHEL Gilles			X S. LUTZ	
MALOSSE Daniel			X D. COMBET	

Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>			
BOSETTI Laurent		X G. REVELLIN	
GLÜCK Olivier		X P. PRESSYNET	
CORSALE Doriane		X M. VINCENT	
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>			
PUBLIÉ Martine			X
BOULARD Valérie		MC. MONNET	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>			
ARTIGNY Bertrand			X
KHELIFI Zémorda		X P. LOCATELLI	
Pascale CHAPOT	X		
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>			
MOROGE Jérôme	X		
PACCAUD Mickael		X P. CHAPOT	
CRUZ Sophie			X

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services

Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint

Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités

Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé

Nadège NOËL, Directrice du pôle Recrutement mobilité

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs du budget principal et du budget annexe régional de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que les comptes administratifs 2024 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 2 426 855,76 € pour le budget principal
- un excédent de fonctionnement de 633 572,25 € pour le budget annexe régional,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 budget principal	
Résultat au 31/12/2024 : Excédent	2 426 855,76 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (cpt 1068)	306 548,90 €
Excédent de fonctionnement reporté (cpt 002)	2 120 306,86 €

Affectionat du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
budget annexe régional

Résultat au 31/12/2024 : Excédent	633 572,25 €
Excédent de fonctionnement reporté (cpt 002)	633 572,25 €

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 07 avril 2025
Le Président,


Philippe LOCATELLI